



on me réclame de payer en prêt impayé contracté en 1985

Par **aline1965**, le **04/03/2011** à **11:43**

bonjour,
mon mari a contracté un prêt en 1985 qu'il n'a pas honoré jusqu'au bout, on ne l'a jamais relancé jusqu'à ce jour en 2011 ou on lui réclame 8000 €. après tant d'année doit-il régler cette somme ?

Par **Domil**, le **04/03/2011** à **13:08**

un pret de quel type ?

Par **aline1965**, le **04/03/2011** à **13:13**

il s'agissait d'un prêt à la consommation
cordialement

Par **Domil**, le **04/03/2011** à **13:26**

Qui vous demande de payer et comment (lettre simple, LRAR, acte d'huissier) ?
De quand date le dernier versement pour rembourser ce pret ?

Par **aline1965**, le **04/03/2011** à **13:49**

merci de bien vouloir m'aider, il m'est difficile de vous donner une date concernant le dernier paiement peut-être 97.
la demande de recouvrement a été faite aujourd'hui par téléphone, et oui d'après qu'ils ont fait une enquête pour me retrouver. ils m'ont envoyé un courrier, comme par hasard je ne l'ai pas reçu,
il s'agit d'une société de recouvrement j'ai reçu par mail (que je leur ai donné, je m'en suis voulu, l'effet de surprise, on ne réfléchi pas) un courrier :un échéancier, ils me demande

d'envoyer 12 chèques non antidaté pour l'année en cours et 12 l'année suivantes, je n'ai jamais rien vu de telle !!!!!!!!!!! que dois-je faire ?

Cordialement

complètement illégal

Par **Claralea**, le **04/03/2011 à 19:37**

C'est une société de recouvrement qui a racheté votre dette dans l'espoir de vous la faire payer. Ne versez rien, ne répondez pas à leur courrier et s'ils vous persécutent au téléphone, dites leur que vous allez porter plainte contre eux pour harcèlement

Votre dette est prescrite, vous ne devez plus rien

Par **Claralea**, le **04/03/2011 à 19:38**

[citation]complètement illégal[/citation]

Mes hommages du soir Monsieur Fantome

[citation]Mes hommages[/citation]

***Les miens vous sont tout acquis, chère Madame !
Elektron libre .***

Par **Domil**, le **04/03/2011 à 19:46**

Vous commencez par mettre un filtre sur votre boîte mail pour ne plus recevoir leur mail. S'ils appellent, vous raccrochez. Ils font vous menacer de tout mais n'ont aucun pouvoir de rien. Vous ne répondez que si vous recevez une LRAR ou un acte d'huissier (un vrai, pas un huissier faisant du recouvrement amiable) en exigeant le titre exécutoire leur permettant de procéder au recouvrement.

Par **aline1965**, le **06/03/2011 à 08:54**

peuvent-ils faire une saisie sur salaire ?

Cordialement

Par **Claralea**, le **06/03/2011** à **11:15**

Demandez leur de vous envoyer le titre exécutoire, s'ils vous l'envoient, et cela m'étonnerai fortement, oui, ils pourraient mais c'est une société de recouvrement, qui n'a pas de titre exécutoire, sinon ils ne vous auraient pas téléphoné, ils vous auraient fait envoyer le titre exécutoire par un huissier et ils ne vous auraient sûrement pas demandé de leur faire autant de chèques, ce qui est totalement ILLEGAL

Donc dormez sur vos deux oreilles, s'ils avaient la moindre possibilité de faire une saisie, ils ne se seraient pas embêtés à vous téléphoner et à essayer de vous extorquer ces chèques

Vous ne risquez rien si vous ne payez rien, si vous leur donnez ne serait-ce que 10 euros, vous reconnaitrez cette dette et vous serez obligé de la payer jusqu'au bout, donc ne bougez pas du tout